

Rapporteur : **Madame Evelyne AZIHARI****OBJET : Tarifs de redevance eau potable**

Le budget du service eau potable est un budget annexe qui doit être en équilibre.

Depuis la prise en charge du service par le SIVEER en 2007, la commune n'a pas augmenté le prix de l'eau potable.

Or, tant les charges d'exploitation que le volume d'eau facturé ont évolué.

Les charges d'exploitation liées au SIVEER sur la période 2007 -2010 ont connu une augmentation annuelle entre 3 et 4 %

A l'inverse, le volume d'eau facturé connaît une baisse significative sur la période considérée en raison de la réduction de la consommation d'eau potable des ménages, liée aux efforts de réduction demandés au niveau national (- 4,9 %).

La combinaison de ces deux évolutions entraîne un « effet de ciseaux », dangereux pour l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, l'obligation de sécuriser l'alimentation en eau potable a imposé le lancement d'un lourd programme d'investissement (5,2 millions d'euros), dont 2,2 millions sont déjà engagés, voire terminés.

D'autre part, les recettes de ce budget diminuent notamment en raison de la baisse des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

En conséquence, il est nécessaire d'envisager une progression régulière et maîtrisée du prix de l'eau.

L'augmentation proposée de 3 % entraînera pour un ménage ayant une consommation d'environ 120 m3, une charge annuelle supplémentaire de 5,034 €.

*** * * * ***

VU l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales relatif à la tarification eau potable,

CONSIDERANT la nécessité d'équilibrer le budget annexe de l'eau potable,

CONSIDERANT l'effort d'investissement qu'il convient de conduire, pour poursuivre les travaux de sécurisation de la ressource en eau, ainsi que les travaux de renouvellement des conduites d'adduction en eau potable,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs de redevance de l'eau potable, avec une part fixe et une part variable selon :

Part fixe en €HT (par an)			Part variable en €HT (par m3)		
Tarif antérieur	Nouveau tarif	% évolution	Tarif antérieur	Nouveau tarif	% évolution
37,00 €	38,11 €	3,00%	1,0916	1,1243	3,00%

UNANIMITE